

Je fais un don au



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) agit chaque jour auprès des familles en difficultés, des personnes isolées, personnes âgées ou en situation de handicap de notre commune.

Afin de poursuivre et développer nos actions de solidarité, nous faisons appel à votre générosité, que vous soyez un particulier, un commerçant ou un artisan.

Chaque don, quel que soit son montant, permettra de soutenir nos actions : aides, accompagnement des personnes vulnérables, animations pour les seniors, lutte contre l'isolement...

Les donateurs (personne physique comme personne morale) peuvent bénéficier d'une défiscalisation dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts, (le CCAS étant assimilé par les textes comme un organisme d'intérêt général à caractère social).

Ainsi : **le don d'un particulier ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant** dans une limite globale de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu, elles peuvent percevoir une réduction d'impôt égale à 60% de la valeur du don déterminée jusqu'à 20 000 €.

BULLETIN DE DON

Je soutiens les actions de mon **centre communal d'action sociale**

Par un don de :

☐ 10 € ☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 40 € ☐ 50 € ☐ 100 €

☐ Autre montant : €

Je règle le montant de mon don en espèces ou par chèque à l'ordre de la **Régie centrale des recettes** à déposer directement au CCAS de Triel-sur-Seine ou à adresser par voie postale, accompagné de ce bulletin :
6 Sente des Châtelets – 78510 Triel-sur-Seine.

Mes coordonnées :

☐ M. ☐ Mme ☐ Société

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Fait le : / /

Signature :